Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260928-2026_072-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-0

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 13
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VETIER Fabrice, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : MM. BESNARD Maxime, (pouvoir à LANGLOIS Claudio), DAVID Isabelle (pouvoir à BARIOU Nathalie)
Absents :
Secrétaire de séance : M. VETIER Fabrice ;

Objet : Modification du prix de vente des futures parcelles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2241-1 ;
Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.442-8 et R.442-12 à R.442-18 ;
Considérant la possibilité du conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente des terrains,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans la délibération 2025-093, lors de la séance du 1er décembre 2025, le conseil s'était prononcé pour définir à 75 €/m² le prix des parcelles des futurs lotissements. Or, cette délibération ne précisait pas le coût des parcelles en dehors de ces futurs lotissements.

Ainsi, Madame le Maire propose au conseil municipal de préciser que le coût de 75 €/m² s'établit pour toutes les prochaines parcelles et terrains commercialisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVER** la proposition de Madame le Maire ;
- **DECIDER** de fixe le prix des terrains à hauteur de 75 €/m².

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT